

Mag'Centre, 30 novembre 2019

L'Élysée refuse de communiquer ses comptes au sénateur Jean-Pierre Sueur

samedi, 30 novembre 2019



Rapporteur pour avis du rapport demandé par la commission des lois du Sénat sur les crédits des « Pouvoirs publics » inscrits au projet de loi de finances 2020, le sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur (PS) n'a pas reçu de réponse élyséenne à ses demandes d'audition. Celles-ci n'ont reçu que des « réponses écrites, laconiques en arguant sans convaincre juridiquement que la Cour des Comptes et les rapporteurs spéciaux de la commission des finances des deux chambres pouvaient seuls être les interlocuteurs de la présidence de la République ». Une semblable audition avait pourtant été acceptée et organisée les deux dernières années. Les sénateurs et en particulier le rapporteur « souhaitent ne se reproduire pas notamment pour permettre aux parlementaires de se prononcer en connaissance de cause sur le projet de loi de finances ».

Il n'en reste pas moins que les dépenses de l'Élysée devraient augmenter en 2020 passant de 106,79 millions d'euros à 110,51 millions soit une augmentation de 3,5% qui suit une hausse de 2,48% entre 2018 et 2019. La dotation de l'Etat à l'Élysée qui a été limitée en 2015, 2016 et 2017 à 100 millions d'€ passe en conséquence à 105,31 millions pour 2020 soit « une nouvelle ponction de 4 millions d'euros sur les disponibilités de la présidence de la République ».

Par contre, le rapport relève que la dotation de l'Assemblée nationale et du Sénat sont reconduites respectivement à 517 890 000 euros et 323 564 000 euros . La dotation du Conseil constitutionnel est également reconduite à 11 719 229 euros hors la dotation spéciale de 765 000 euros sur deux exercices consacrée aux dépenses du « **referendum d'initiative partagée** ».
